



## **Carte scolaire 2016 : encore beaucoup d'incertitudes.**

**A l'issue du CTSD du 27 janvier et du CDEN du 28 janvier 2016, l'IA-DASEN n'a pas fait connaître ses décisions sur les mesures définitives de carte scolaire. Cette situation laisse donc près d'une soixantaine d'écoles dans l'incertitude.**

Ainsi, l'arrêté de carte scolaire officialisant les fermetures et les ouvertures ne sera connu, au mieux, la veille des vacances, voire pendant les vacances. Les écoles victimes d'une fermeture recevront par mail et/ou par courrier une confirmation par l'administration de la mesure de carte scolaire, précisant le nom du collègue devant quitter l'école (en bénéficiant d'une bonification carte scolaire de 10 points au mouvement).

**Attention : la date butoir pour faire valoir l'ensemble des points spécifiques entrant dans le barème du mouvement ou pour postuler sur des postes spécifiques a été fixée au 25 février 2016 : points géographiques, points REP, points direction, postes à profil... Les points pour carte scolaire sont pris en compte automatiquement par l'administration.**

**Le SNUipp-FSU54 a exprimé son opposition à ce calendrier aussi serré puisqu'il n'y aura que quelques jours entre l'information connue et la date butoir. Les contraintes techniques avancées par l'administration sont aujourd'hui de nature à mettre les collègues dans des situations instables.**

Il reste donc aux écoles inscrites dans le champ d'étude et potentiellement victimes d'une fermeture de classe d'être attentives aux mails et aux courriers pendant les vacances de février afin que les collègues concernés puissent avoir le temps d'anticiper leur demande de points.

### **Champ d'étude des écoles en situation de fermeture.**

Les écoles élémentaires et primaires dont la moyenne des effectifs, calculée après fermeture est inférieure à 26 élèves entrent dans le champ d'étude des fermetures.

Les écoles maternelles dont la moyenne des effectifs, calculée après fermeture est inférieure à 30 élèves entrent dans le champ d'étude des fermetures.

Les écoles de REP et de REP+ maternelles dont la moyenne des effectifs, calculée après fermeture est inférieure à 25 élèves entrent dans le champ d'étude des fermetures.

**A noter que l'IA-DASEN a précisé avoir informé dès le mois de décembre tous les maires et les IEN concernés par une éventuelle fermeture de classe dans une école de la commune et/ou de la circonscription.**

**Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 54 ont porté à la connaissance de l'IA-DASEN toutes les situations des écoles pour lesquelles nous avons des informations précises (retour des enquêtes de carte scolaire). Lorsqu'il y a un décalage important entre les prévisions retenues par l'administration et le constat effectué par les écoles, l'IA-DASEN s'est engagé à vérifier les effectifs avant de prendre sa décision (le projet de carte scolaire est établi sur la base du constat des effectifs actualisée au 7 janvier 2016 et des prévisions base élèves de septembre).**

**En juin, des ajustements seront examinés au regard d'éventuelles évolutions d'effectifs.**

**Par ailleurs, le SNUipp-FSU avons demandé que toutes les écoles maternelles dont les effectifs à la rentrée 2015 étaient supérieurs à 30 soient étudiées.**

**Au final, avec une dotation départementale de +14 postes, les mesures proposées (hors modification des décharges de direction) seraient les suivantes :**

- 12 ouvertures de classes
- 53 fermetures de classes
- 17 postes de remplaçants créés
- 10,5 postes créés dans le spécialisé
- 4.5 postes divers créés (CPC, TICE, brigade allemand)
- 4.5 postes créés pour la scolarisation des moins de 3 ans
- 4 postes PDMQDC (plus de maîtres que de classe)
- 3 postes UPE2A

### **Décharges de direction**

Environ 2 ETP vont servir à augmenter la décharge de direction des écoles à 8 classes

La direction d'Alfred Mézières se verrait attribuer un quart de la décharge exceptionnelle.

1 ETP en décharge de direction à redistribuer au titre des ouvertures.

2.25 ETP vont être récupérées au titre des fermetures de classe.

**Au vue de la dotation ministérielle, Il reste donc une marge de manœuvre d'environ 13 postes pour d'éventuels réajustements si le champ d'étude est validé tel quel.**

### **Les priorités retenues par l'IA/DASEN**

- Maintien des taux d'encadrement dans les écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et Réseau d'Education Prioritaire Renforcée (REP+),
- Maintien de postes au titre de la ruralité et de la politique de la ville
- Créations de postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes
- Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (dispositif UPE2A) avec l'implantation de 3 postes
- Implantation de 17 postes de remplacement,
- Transformation des postes ZIL en postes de brigadiers aide aux ZIL.

- **Maintien des taux d'encadrement dans les écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et Réseau d'Education Prioritaire Renforcée (REP+),**

Pour rappel, le seuil retenu est la moyenne de 25 élèves par classe.

4 écoles REP et REP+ sont dans le champ des ouvertures.

2 écoles REP et REP+ sont dans le champ des fermetures.

- **Maintiens de postes au titre de la ruralité et de la politique de la ville (5 maintiens) :**

Il s'agit d'écoles qui, au vu de la moyenne des effectifs par classe, devraient entrer dans le champ d'étude des fermetures (moyenne inférieure à 25) mais qui sont en quelque sorte préservées au titre de la ruralité et de la politique de la ville.

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. L'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles est le pivot de la politique de la ville. A partir du croisement d'un certain nombre d'indicateurs, une liste de quartiers relevant de la politique de la ville est établie par l'INSEE.

Toute école située à moins d'1 km d'un quartier politique de la ville est étiquetée QPV (Quartier Politique de la Ville). Cette étiquette n'entraîne pas de facto une attention particulière lors des opérations de carte scolaire. L'IA-DASEN examine chaque situation, au cas par cas, par cercles concentriques :

- les écoles situées à moins de 200 m du quartier politique de la ville : c'est le cas de la quasi totalité des écoles en REP ou REP+
- Les écoles situées entre 200 et 500 mètres du QPV,
- Les écoles situées entre 500 m et 1 km du QPV.

Au final, une seule école est concernée par le maintien de poste au titre de la politique de la ville.  
3 écoles étiquetées QPV sont dans le champ des ouvertures.  
6 écoles étiquetées QPV sont dans le champ des fermetures.



➤ **Créations de postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC).**

4 créations de postes PDMQDC : 3 hors REP et 1 REP.

Le référentiel de l'éducation prioritaire n'est pas appliqué dans notre département...

Le SNUipp-FSU54 a défendu la nécessité de généralisation du dispositif à l'ensemble des écoles du département.

➤ **Transformation des postes de ZIL. Création de postes de brigade.**

Nouveauté cette année, tous les postes ZIL deviennent des brigadiers aide aux ZIL.

L'IA-DASEN justifie cette transformation par la nécessaire continuité de service d'un remplacement sur un poste, sans être contraint par le type de congé. Il s'agit de permettre de « conserver » un même remplaçant sur un poste, quelle que soit la nature du congé.

Toutes les zones d'intervention seront modifiées et élargies sur 2 à 3 secteurs (et ne seront donc pas limitées aux circonscriptions). L'IA-DASEN garantit des distances d'intervention raisonnables ...

Tous les collègues Ziliens vont recevoir un courrier de la DSDEN les informant de ces changements.

A noter qu'il existe 5 postes de brigades spécifiques ASH. Monsieur l'IEN ASH précise que tous les brigadiers sont susceptibles d'effectuer des remplacements dans le spécialisé.

Deux postes **de brigadiers fléchés allemands** seront créés à la rentrée et rattachés aux écoles de Nancy Stanislas et de Lay Saint Christophe choisies et volontaires pour une expérimentation de classe en immersion allemand.

**17 postes de brigade aide aux ZIL** seront créés, le lieu d'implantation reste à définir.

➤ **Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (dispositif UPE2A).**

Trois postes seront implantés (Longwy, centre d'accueil de migrants à Laxou et Essey-Lès-Nancy). Le SNUipp-FSU54 a contesté la comptabilisation de ces postes dans le calcul de la moyenne des effectifs des écoles. Monsieur l'IA-DASEN a reconnu que cela n'avait pas lieu d'être.

Le SNUipp-FSU a demandé à être destinataire des effectifs d'élèves allophones par école.

Pour information, la caserne Faron à Vandoeuvre devrait fermer ses portes et un centre d'accueil devrait ouvrir sur Laxou. La création de ce poste UPE2A répond à ce transfert. Il sera implanté dans une école proche du futur centre.

## Autres mesures présentées.

- **Scolarisation des moins de 3 ans.**

4,5 postes sont proposés au titre de la scolarisation des moins de trois ans. Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessaire priorité à accorder aux écoles de REP et REP+.

Le SNUipp-FSU a demandé d'être destinataire des chiffres concernant les taux de scolarisation des moins de 3 ans dans le département, dans les écoles en REP et REP+ et leur évolution.

- Création de 3 postes **en ULIS école** (Saint-Max, Dommartin-les-Toul) et Vandoeuvre.
- Création de **3 postes option E** (Lunéville, Briey, Villerupt). Le SNUipp-FSU54 est intervenu pour demander la réimplantation des postes de RASED, en particulier des postes de maîtres G.
- Création **d'un poste de maître G** à Tomblaine. Le SNUipp-FSU54 a rappelé la nécessaire priorité à accorder aux REP et REP+ qui ne sont pas tous dotés malgré le référentiel de l'éducation prioritaire.
- **Trois postes d'enseignants référents** seront implantés (Pulnoy, Vézelize et Audun-Le-Roman). Monsieur l'IA-DASEN a précisé que les deux postes de psychologues scolaires gelés depuis l'an passé dans le Nord du département seraient remis au mouvement cette année et qu'en l'absence de candidats, il envisagerait le recrutement de contractuels. Le SNUipp-FSU54 est intervenu pour que des supports budgétaires du second degré et de l'enseignement privé puissent aussi être utilisés. Monsieur l'IA-DASEN répond qu'il est difficile de recruter des enseignants du second degré dont les obligations de service sont de 18h. Concernant l'enseignement privé, il envisage de procéder à un recrutement.
- **Implantation de postes de conseillers pédagogiques.**

Un poste de conseiller ASH est proposé (implantation à définir).

Deux postes de conseillers pédagogiques de circonscription (Toul, Pont-à-Mousson ou Longwy) seront implantés. Le SNUipp-FSU54 a défendu la nécessité d'implanter ces postes là où les besoins sont le plus criant, c'est-à-dire dans le Nord du Département.

- Implantation d'un **demi-poste TICE.**

Pour information, les animateurs TICE vont changer d'appellation et deviendront des « formateurs au numérique ».

Ce sont des enseignants à temps plein qui travaillent sur deux circonscriptions. La création d'un ½ poste supplémentaire (rattaché à la circonscription de Pompey) devrait permettre aux dires de l'IA-DASEN d'avoir un nombre de postes entiers.

- **Transfert de l'ULIS St Georges à Nancy à l'école élémentaire Braconnot à Nancy.** Le SNUipp-FSU54 a insisté sur la nécessité de prévenir les écoles en amont lors de transferts pour procéder à une arrivée en douceur.

- **Ecoles d'immersion « allemand ».**

Deux écoles, volontaires suite à demande de l'IA-DASEN, ont été retenues pour un projet d'immersion en allemand (Au moins un tiers des enseignements devra avoir lieu dans la langue allemande) : Nancy Stanislas et Lay-Saint-Christophe. Une formation de 15 jours en Allemagne, sur temps scolaire, est prévue au moins de juin.

Pour information, le SNUipp-FSU54 a demandé d'être destinataire du bilan qui sera tiré du projet d'immersion en langue anglaise, mis en place à l'école Jean Jaurès à Nancy depuis 5 ans.

- **Classes CHAM (classe à horaire aménagé musique)**

L'IA-DASEN informe d'une modification des textes qui régissent l'organisation de ces classes : désormais, les enseignants n'ont plus besoin d'avoir des qualifications musicales particulières.

Ils sont tenus de prendre en charge 1 heure d'écoute musicale par semaine.

L'école Didion-Raugraff avait été choisie à l'époque où le conservatoire de musique se situait rue Chanzy (raison de proximité). Depuis le déménagement du conservatoire à la manufacture, les transports scolaires des élèves vers le conservatoire étaient pris en charge par la CUGN. Une récente délibération de la CUGN revient sur ce financement qui ne sera plus assuré.

D'où la proposition de transférer les classes CHAM de Didion-Raugraff vers l'école A. Mézières à Nancy.

Il y aura donc transfert progressif des classes CHAM à Didion-Raugraff vers Alfred Mézières, dès le CE1 à la rentrée 2016.  $\frac{1}{4}$  de décharge supplémentaire est accordée à titre exceptionnel pour la direction de l'école Alfred Mézières.

A l'issue du CTSD, le projet de carte scolaire a été soumis au vote :

7 abstentions : 4 FSU + 2 SE + 1 FO

3 pour : 2 SGEN + 1 SE

A l'issue du CDEN, le projet de carte scolaire a été soumis au vote :

1 contre : 1 FO,

5 abstentions : 4 FSU + 1 SE,

9 pour : 1 SE + 2 SGEN + 6 FCPE et PEEP

